



TUPIN ET SEMONS

## CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Conseil Municipal du 04 septembre 2019 – Session Ordinaire

### COMPTE RENDU

Présents : CELLARD Annick – GERIN Pascal – Mr DEGACHE Jean- Mr LAGER Alain -  
BASSET Maxime - DAUBREE Martin - JAMET Daniel - Mme MOUNIER Mireille -  
Mr BASSIER Franck – Mr BERNARD Stéphane - Mr PALLAS Gérald.

Excusés: Mme ALLEMAND Nathalie, Mr ALIAS Thierry

Excusés ayant donné pouvoir : Mr TARDY à Mr GERIN,

---

Rapporteur de séance : Alain LAGER

Ouverture de la séance à 20h00

#### **1- Approbation Conseil Municipal du 22 mai 2019**

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **2- Présentation du rapport annuel 2018 sur l'eau**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques techniques du service public de l'eau. La répartition pour la commune est de 199 abonnés. La redevance de pollution domestique pour la commune est de 0.29 au 1 janvier 2018 et de 0.27 au 1 janvier 2019. L'évolution moyen du prix et des composantes du tarif depuis 10 ans est de 50 € en plus soit environ 1% par an. Les performances du réseau s'améliorent suite aux nombreuses réparations faites sur le réseau.

Pour le réseau de Tupin, plusieurs canalisations présentent des signes de vétusté (casses répétitives, en fonte grise...).

#### **3- Augmentation du prix des repas de la Cantine scolaire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 531-32 et R 531-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-0021 en séance du 26 septembre 2018 relative aux tarifs des repas de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter de la rentrée scolaire 2019/2020

- Repas enfant : 3,35 €
- Repas adulte : 3,70 €

#### **4- Tarif garderie périscolaire**

Par délibération du Conseil Municipal n° 2018-0022 en date du 26 septembre 2018, la participation des familles à la garderie périscolaire était fixée à 1,05 € la demi-heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de laisser la participation des familles fixée à 1,05 € la demi-heure de garderie à partir de la rentrée 2019-2020.

#### **5- Indemnité de conseil**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vi l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des Finances publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ,

Décide,

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Valérie CHANAL, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

**7 pour 50%**

**2 pour 0%**

**4 pour 100%**

#### **6- Présentation du rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'information du public des installations du site nucléaire de St Alban St Maurice l'Exil. Actuellement 778 salariés EDF et 411 salariés d'entreprise sont présents sur le site toute l'année. Pendant les périodes de maintenance, 600 à 2000 intervenants extérieurs viennent compléter les équipes sur place. Sur l'année 2018 il y a eu un arrêt pour décennale sur la TR2 et un arrêt court sur la TR1. Les deux se sont bien déroulés et les autorités de sûreté ont donné leur accord pour redémarrage. Pour rappel Monsieur le Maire évoque le fait que la France comporte aujourd'hui 19 sites nucléaires composé au total de 48 tranches de production.

La prévention et la limitation des risques est un enjeu fort pour le site de St Alban. Toutes les mesures sont prises pour éviter les erreurs. Il en est de même pour le risque incendie. Une équipe de première intervention est mise en place comportant que des agents EDF. Dans tous les cas les pompiers sont appelés afin de venir vérifier les lieux concernés.

En parallèle des actions d'amélioration sont mise en œuvre comme la formation pour renforcer les compétences ainsi que l'adaptation aux nouvelles procédures.

Plusieurs actions en matière de transparence et d'information sont mise en place. La commission locale d'information se réunit régulièrement afin d'informer les élus et les associations.

D'autres axes d'améliorations sont en cours comme les diesels d'ultime secours qui devraient être opérationnel fin 2019 début 2020.

## **7- Remboursement achat matériel à Monsieur LARAMAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur LARAMAS Lionel, locataire du logement au 10 rue de la mairie a réalisé l'achat de matériel pour un montant de 249,42 € correspondant à la remise en état de l'appartement.

En conséquence il est proposé de déduire du prochain loyer de Monsieur LARAMAS Lionel, la somme de 249,42 € de son loyer s'élevant à 359,19 €, il lui restera donc à verser la somme de 109,77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déduire du prochain loyer de Monsieur LARAMAS Lionel la somme de 249,42 €.

## **8 Données sur la commune**

Monsieur le Maire donne le point sur plusieurs dossiers en cours :

- La construction du bâtiment de la maison des associations va prendre du retard. Une révision simplifiée sera mise en place afin de modifier le PLU sur deux points : la taille du STECAL et l'augmentation de superficie. Le projet sera montré lors de la prochaine réunion.
- Les travaux autour du bâtiment de Tupin sont en cours de finition, l'inauguration aura lieu le 5 octobre de 9h à 12h. L'ensemble des habitants recevront une invitation dans leurs boîtes aux lettres.
- Les travaux d'enfouissement du réseau sec dans le quartier de Pimotin devrait débuter en octobre et dureront jusqu'au mois de mars 2020. Les riverains devront être vigilants lors des travaux.
- L'état, dans son programme de diminution des dépenses, a décidé de supprimer 50% des trésors public. L'agence de Condrieu en fait partie. Nous devons mettre en œuvre plusieurs méthodes pour compenser comme par exemple la mise en place de TIPI pour régulariser les frais de garderie et de cantine.
- Toujours dans le cadre du PLU en ce qui concerne l'OAP de Tupin un déclassement de la voirie est nécessaire pour cela une enquête public va être mise en place et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal. L'ensemble des élus sont favorables à cette réalisation
- Les élections municipales de 2020 auront lieu les 15 et 22 mars. Pour cela Monsieur le Maire trace les prochaines échéances : les prochains conseils municipaux auront lieu le 4 décembre 2019, 22 janvier 2020 et 11 mars 2020, les vœux du maire auront lieu le vendredi 3 janvier, la commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h au cimetière de Tupin et à 11h30 aux monuments aux morts de Semons.

## **9 Questions diverses**

Mme SCHERRER redemande de mettre en place un panneau informant la présence de l'école et la mise en place de passage clouté afin de faire ralentir les personnes qui circulent sur la RD124. Monsieur le Maire prend en compte et va faire le nécessaire pour réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Les prochains conseils auront lieu le 4 décembre 2019, 22 janvier 2020 et 11 mars 2020